

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EBREUIL

L'An deux mil dix, le NEUF DÉCEMBRE à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier DUBOISSET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 1<sup>er</sup> décembre 2010

**Présents** : MM. Didier DUBOISSET, Alain PATURET, Mme Marie-Claude BOUCHARD, MM. Michel BONNEFILLE, Georges BERTHELOT, Melle Catherine CHARMANT, M. Gérard GLACHET, Mmes Madeleine MARQUE, Annie DELIC, M. Stéphane COPPIN, Mme Françoise POTHIER, MM. Roger TOUVERON, François RAY,

**Pouvoir** : M. Sylvain CONDUCHÉ à M. Didier DUBOISSET

**Absente excusée** : Mme Michèle DEFOSSÉ

*Melle Catherine CHARMANT a été élue secrétaire*

-----

**OBJET** : **Réalisation de la R.C.E.A. à deux fois deux voies**

La RCEA traverse sur 90 km le département de l'Allier d'est en ouest. Depuis plusieurs décennies le Conseil Général, les communes, leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et les acteurs économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2x2 voies.

Quelques tronçons ont été réalisés mais la route reste très accidentogène. Les derniers mois sont éloquentes en nombre d'accidents et de décès, un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %.

Un débat public national est mis en place par l'Etat entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011. Il prévoit la mise à niveau à 2x2 voies de la RCEA par une concession autoroutière.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- manifeste son soutien à cette initiative et demande la mise en concession autoroutière de la RCEA dans les plus brefs délais,

- insiste également sur la mise en place de mesures de sécurité dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure,

- encourage la mobilisation de l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

- insiste pour que les riverains puissent emprunter gratuitement cet axe.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

